



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Adhésion à l'association "Voisins Solidaires" - Ville d'Angoulême, ville pilote
du dispositif "Génération Voisins"**

DE20141006_1

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

Secrétaire de séance : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

DOSSIERS PRIORITAIRES

Adhésion à l'association "Voisins Solidaires" - Ville d'Angoulême, ville pilote du dispositif "Génération Voisins"

Citoyenneté - Développement Social
id : 607

Conseil municipal
6 octobre 2014

1

Rapporteur : Vincent YOU

La lutte contre l'isolement et le développement des solidarités de proximité nécessitent la mobilisation de toutes les forces vives de notre ville.

Les indicateurs de précarité ne cessent de progresser. L'éclatement de la famille, le repli sur soi, l'isolement ainsi que le vieillissement de la population occupent une place centrale dans notre société.

Les associations par leur diversité et leur dynamisme constituent une richesse remarquable pour le vivre ensemble. Elles participent au développement de la cité tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du lien social.

Dans le prolongement de l'existant, la Ville d'Angoulême souhaite encourager les initiatives individuelles visant l'entraide entre voisins et générations. Il s'agit de mettre en place un plan d'action global et durable : le programme « Voisins Solidaires - Ville Bienveillante ».

C'est pourquoi, et pour atteindre cet objectif, la Ville d'Angoulême envisage d'adhérer à l'association « Voisins Solidaires » qui a développé un dispositif national de mobilisation du voisinage dont l'objectif est de sensibiliser les habitants à l'importance de l'entraide pour l'amélioration de la vie quotidienne.

Cette association s'engage, de part son expertise nationale, à nous accompagner dans la mise en place d'un plan d'action annuel de rendez-vous « voisins solidaires » et à mener des campagnes de mobilisation et d'animation nécessaires à cet objectif.

Ainsi, la ville d'Angoulême a été sélectionnée comme première ville pilote pour la mise en œuvre de l'opération « REUNICA Génération Voisins » dont l'objectif est de développer l'entraide entre les générations afin de permettre aux personnes âgées de rester chez elles plus longtemps.

Le montant de cette adhésion est fixé à 5 000 euros pour la période du 01 octobre 2014 au 31 décembre 2015.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association et à procéder au paiement de la cotisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
6 octobre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

Adjoint

